



A S S O C I A T I O N
POUR LA SAUVEGARDE DU SITE DE LA CHAPELLE

14 bis, chemin Massenet - 1228 Plan-les-Ouates

Monsieur Yves Delacrétaz
Directeur de l'Office cantonal de la
mobilité
22, rue du Stand
1204 Genève



A S S O C I A T I O N
POUR LA SAUVEGARDE DU SITE DE LA CHAPELLE
fondée le 29 septembre 1983

Monsieur Yves Delacrétaz
directeur de l'Office cantonal de la
mobilité
22, rue du Stand
1204 Genève

La Chapelle, le 27 mars 2006

Objet: route de La Chapelle

Monsieur le directeur,

L'exposé que vous présenterez jeudi 30 mars 2006 précisera la manière dont s'effectue la collaboration obligée entre les trois acteurs principaux CFF/CEVA, direction de l'aménagement du territoire, office cantonal de la mobilité pour et lors de la ¹⁾construction de la gare Carouge - Bachet.

De plus, vous décrirez les conséquences qu'elle provoquera dans la manière de circuler et de vivre des habitants de La Chapelle durant plus de quatre ans, avant, pendant et après les travaux.

¹⁾le mot résume ici la préparation du chantier, le prolongement de la voie ferrée, l'édification des quais et des émergences, le percement du tunnel de Pinchat %.

Peut-être n'aurons-nous pas le temps d'examiner tous les problèmes de circulation, et donc d'insécurité, que la fréquentation excessive de la route de La Chapelle suscite.

Nous les décrirons ci-après tout en formulant nos suggestions. Mais au préalable saluons une initiative peu coûteuse et sans doute indispensable de vos services qui ont déplacé récemment le panneau de limitation de vitesse à 50 km/h., au bas de cette artère, de façon que les conducteurs des véhicules quittant le parking du Bachet pour la remonter puissent aussi l'apercevoir, mesure prise à la suite de notre intervention.

Ressortissant au réseau routier secondaire (cf. hiérarchie du réseau routier, carte établie par l'ex-DIAE le 13 janvier 2005), la route de La Chapelle reçoit une surcharge de trafic qui a modifié sa fonction et qui l'a transformée en une voie du réseau primaire.

De plus, si le projet de parking au Bachet, actuellement à l'étude, était réalisé *en élévation*, il entraînerait un accroissement démesuré de cette charge et dresserait sous les fenêtres des riverains une insupportable verrue.

Il infirmerait, en outre, un des objectifs prioritaires de la liaison CEVA. En revanche, conçu de manière souterraine, jouxtant l'autoroute N1a, à proximité du pôle d'échanges des TPG et de la future gare Carouge/Bachet, il justifierait pertinemment son existence.

Dangereuse la route de La Chapelle l'est devenue pour tous ses usagers (piétons, cyclistes, véhicules à moteur) et particulièrement pour les habitants qui tentent de l'emprunter depuis les rues adjacentes, du chemin Massenet au sud à la route de la Chaumière au nord.

Elle l'est d'autant plus, paradoxalement, que le ralentisseur unique aménagé par les services de l'ex-DIAE, dans sa partie supérieure, incite nombre de conducteurs à un comportement téméraire afin d'être celui qui ne ralentira pas, cependant que des motocyclistes foncent sur la piste cyclable.

.Il nous semble par conséquent nécessaire et urgent :

- 1) d'installer sur toute l'étendue de la route de La Chapelle d'autres ralentisseurs
- 2) de supprimer ses quelques places de stationnement parce que leur accès est malaisé et qu'elles ne contribuent plus à limiter la vitesse
- 3) de créer dans les deux sens de sa partie nord une piste cyclable qui établira la liaison, en prolongeant celles tracées au sud, avec également la route de Saconnex-d'Arve et le chemin des Avanchis

./.

- 4) d'effacer, dès lors, la bande médiane
- 5) d'étudier, enfin, la possibilité de limiter la vitesse à 30 km/h. sur toute la route de La Chapelle, dans un premier temps, puis sur celle de Saconnex d'Arve

Formulant les suggestions précitées en matière de mobilité, l'Association pour la sauvegarde du site de La Chapelle manifeste une fois de plus (cf. lettre au conseiller d'Etat Robert Cramer du 25 janvier 2006), sa volonté d'être associée aux réflexions et aux projets que le département du territoire construit et mènera du côté de La Chapelle, zone particulièrement sensible.

En son nom, je vous remercie d'ores et déjà d'avoir accepté son invitation et de l'attention que vous porterez à ces lignes.

Veillez croire, Monsieur le directeur, à l'expression de toute ma considération.

Michel Janin
président